

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget Primitif 2023 (L. 2313-1 du CGCT).

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note a été établie afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux financiers du Budget primitif 2023.

Le budget voté par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires suivants : sincérité, annualité, unicité, spécificité et équilibre.

Le budget a été bâti sur les bases suivantes :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégradation du niveau et de la qualité des services ;
- inflation entre 5% et 6% en 2023,
- recours limité à l'emprunt ;
- maintien des taux des taxes ménage (pas d'augmentation).

Ce budget tient compte des baisses de ressources constatées depuis plusieurs années avec :

- la suppression de la DGF,
- la participation au Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- la participation à l'effort de redressement des finances publiques,
- le reversement à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville d'une partie de la Taxe Foncière de la zone d'activité du Kickelsberg.

Les principes qui ont guidé les élus pour l'élaboration du budget 2023 :

- Préservation de la capacité d'autofinancement (recherche d'économies de fonctionnement, optimisation des ressources, ...)
- Pas d'évolution de la pression fiscale (taux de taxe restent inchangés)
- Recours modéré à l'emprunt
- Modernisation et amélioration durable du patrimoine communal ainsi que des services aux habitants grâce à un effort d'investissement soutenu
- Optimisation des ressources de la commune (budget annexe, ...)
- Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 qui s'établit à 1.014.923€ et un déficit d'investissement de 521.984€.

Dans un contexte particulièrement difficile (*forte inflation annoncée autour de 6%, aléas économiques et juridiques, envolée des prix de l'énergie*), **l'augmentation des dépenses de fonctionnement se veut mesurée**, tandis que **l'effort sera maintenu et amplifié en faveur de l'investissement**.

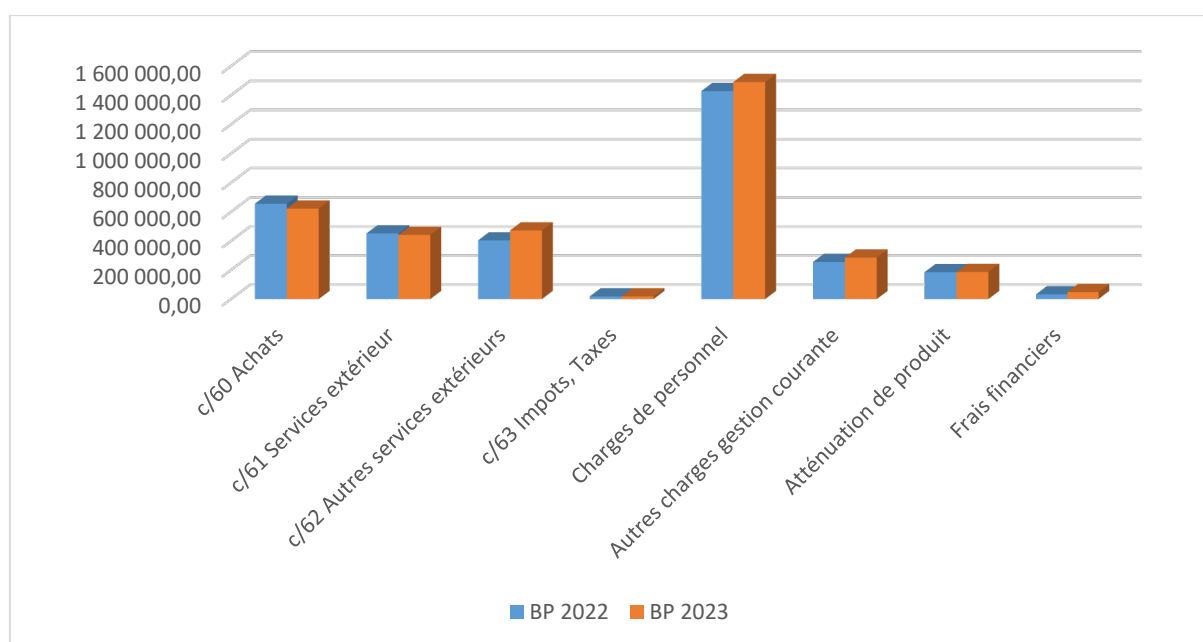
Evolution BP 2022 – BP 2023

| | 2022 | 2023 | Evolution |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 3 486 000,00 | 3 615 000,00 | 3,7% |
| Section d'investissement | 2 909 813,00 | 3 830 000,00 | 31,6% |
| TOTAL | 6 395 813,00 | 7 445 000,00 | 16,4% |

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 4.515.000€ soit un budget primitif en hausse de 3% (hors virement section investissement) par rapport à celui de 2022 en raison :

- du résultat de fonctionnement antérieur reporté en augmentation de 60%,
- du maintien du niveau des recettes fiscales lié à la dynamique de population.



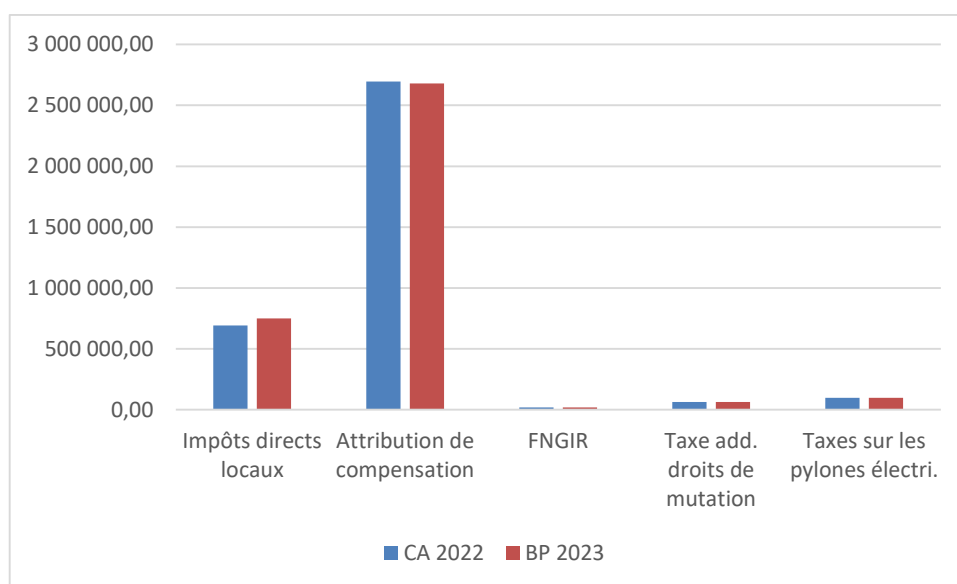
On pourra noter une réduction des dépenses « achats » et « services extérieurs » respectivement de 5 et 3% malgré l'inflation et la tension sur le prix de l'énergie ; une augmentation de 17% des « autres services extérieurs » essentiellement lié au budget fêtes et cérémonies qui évolue de 57% (volonté communale de valoriser la commune et de proposer une animation de qualité), passant ainsi de 105 k€ à 164 k€ ; une augmentation des charges de personnel d'environ 4% (une enveloppe de 40k€ est réservée à d'éventuels renforts saisonniers, Ratio = 41,2% des Dépenses Réelles de Fonctionnement contre 51% pour la

moyenne de la strate) ; augmentation d'environ 12% des charges de gestion courante (les subventions augmentent de 12%, et le CCAS de 28%).

Le doublement des charges financières est lié aux nouveaux emprunts prévus en 2023 ; elles ne représentent toutefois que 1,4% du total des dépenses.

S'agissant des recettes : augmentation des recettes fiscales liée à la dynamique des bases de Taxe Foncière (+ 8% attendus cette année), sans augmentation des taux.

Origine des recettes fiscales : l'attribution de compensation pèse pour plus de 75% de nos recettes fiscales, la taxe Foncière représentant 19%. Il faut préciser que 190k€ de ces taxes sont reversées (dont 100 k€ de taxe foncière à la communauté d'agglomération, représentant 13% des impôts directs locaux).



Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe en recettes d'investissement les excédents ou déficits antérieurs ainsi que le virement prévisionnel de la section fonctionnement (excédent prévisionnel), les dotations d'amortissement, les subventions perçues en fonction des projets retenus, les recettes patrimoniales liées à des cessions ou des indemnités d'assurance, des remboursements de l'Etat au titre de fonds de compensation de la TVA calculés en fonction des investissements réellement payés l'année précédente et enfin les éventuels emprunts.

Les données du Budget Primitif 2023 se traduisent par une **capacité d'autofinancement brute de 900,000€** (virement de la section de fonctionnement). Cette épargne cumulée, les dotations attendues, les excédents capitalisés et les subventions notifiées permettent de financer près de 60 % des investissements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 830 000 € (dont 522k€ de déficit antérieur). L'année 2023 verra la **concrétisation du projet de requalification extérieur de la salle des**

fêtes (1.100 k€) ainsi que la poursuite des travaux **de réfection de voirie (dont la rue du Fort) pour une somme globale de 390 k€**. La rénovation de l'éclairage public pour un coût global de 740 k€. Des travaux sont également prévus pour permettre la **climatisation de l'Hôtel de Ville ainsi que le périscolaire (250k€)**. Il s'agit d'améliorer le confort d'été, ce problème a fait l'objet d'une expertise et une décision du Tribunal Administratif est attendue en 2023, la commune ayant demandé le remboursement de la totalité de ces dépenses. **Les travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine communal** se poursuivent (cours de tennis, gymnase et club-house du foot et logements communaux) pour un montant global d'environ **330k€**. Les **acquisitions de matériel s'élèvent à 140 k€** (dont 20k€ pour l'informatique, 40k€ pour du mobilier écoles et médiathèque, 45 k€ pour l'acquisition d'un véhicule électrique). Des **études sont prévues à hauteur de 155 k€** (centre socio culturel, PLU, rénovation énergétique des bâtiments). Le **remboursement des emprunts est estimé à 170 k€** et un prêt devrait être consenti à la **SPL Nautic'Ham de 40k€**.

Mode de financement de l'investissement :

- Autofinancement : 900 000 €
- Emprunt : 1 500 000 € dont 900 000€ en crédit relais de 2 ans
- Une partie des dotations (FCTVA + TA) : 86 000 €
- Subventions : 654 000 €
- Cessions : 105 000 €

La vente de l'ancien presbytère à Batigère doit être encaissée cette année.

La rénovation de l'éclairage public est financée par un emprunt de 600 k€ sur 15 ans ; les échéances seront pour l'essentiel couvertes par les économies d'énergie attendues. Un crédit relais de 900 k€ sur 2 ans est inscrit pour permettre le préfinancement notamment du FCTVA et des études en cours. En fonction des futurs projets (espace socioculturel et école Jean Monnet, celui-ci pourrait être consolidé dans l'avenir).

L'état de la dette au 01/01/2023 est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|---------|---------|
| Evolution de la CAF brute | 915 104 | 1 568 041 | 1 326 437 | 1 013 016 | 900 000 | | | | |
| Evolution de la dette (CRD au 31/12/N-1) | 2 198 767 | 2 635 325 | 2 488 523 | 1 138 241 | 984 327 | 2 306 653 | 2 105 074 | 999 439 | 830 958 |
| Capacité de désendettement (Nb d'années) | 2,4 | 1,7 | 1,9 | 1,1 | 1,1 | | | | |

La commune dispose également de budgets annexes qui lui permettent de réaliser ses opérations d'aménagement et de construction.

Le **budget IMMEUBLE DE COMMERCE** qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à **492.000 €** et en investissement à **1.207.000 €**. Ce budget a permis la réalisation de la micro crèche. La commune est toujours propriétaire de cet équipement ainsi que de deux cellules commerciales (la boulangerie et l'institut d'esthéticienne).

Le **budget « RESIDENCES »** qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à **11.000 €** et en investissement à **150.000 €**. Ce budget pourrait être supprimé en 2023 ; une cellule appartient encore à la commune (orthophoniste) et ce budget a permis l'acquisition de l'ancienne bâtisse 15 rue de la Chapelle.

Le **budget ZAC des Merisiers** qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à **640.255€** et en investissement à **362.570 €**. Ce budget qui devrait être également supprimé en 2023, est lié à l'opération de réalisation du lotissement des Pommiers.

Le **budget ZAC DES POMMIERS** qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à **216.000 €** et en investissement à **304.960 €**. Il sera consacré à la réalisation du lotissement des Pommiers.